

## OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

“ Un projet pour tous les Val-de-Marnais ”

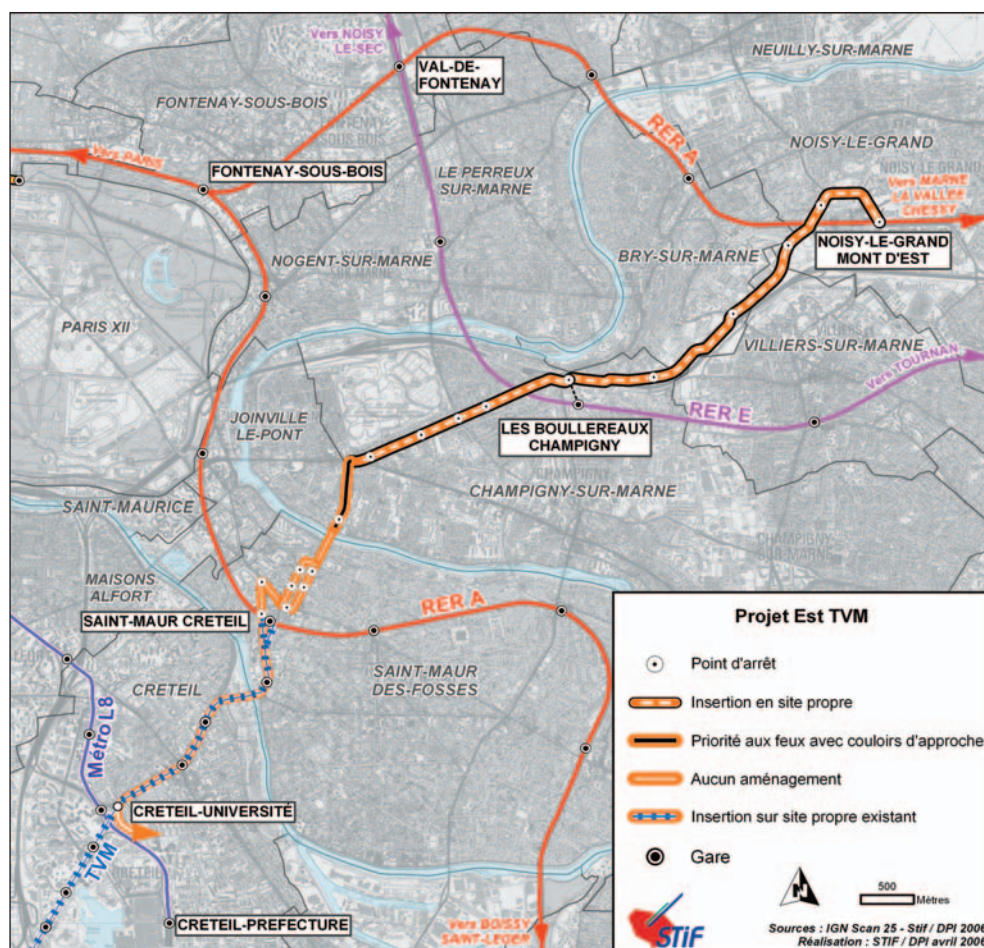
Le projet Est-TVM a vocation de relier l'est du département du Val-de-Marne à la ligne existante, le Trans-Val-de-Marne. Il permettra la liaison directe de Créteil vers Noisy-le-Grand en desservant Saint-Maur-des-Fossés, Joinville-le-Pont, Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne.

### Les objectifs

Le projet soumis à concertation préalable a pour principaux objectifs de :

- **aménager des itinéraires** majoritairement en site propre permettant de créer une ligne directe de Créteil à Noisy-le-Grand ;
- **diminuer le temps de parcours** entre Créteil, Champigny-sur-Marne et Noisy-le-Grand de façon significative ;
- **faciliter les correspondances entre les bus** empruntant ces itinéraires avec les réseaux ferrés SNCF (RER E) et RATP (les deux branches du RER A vers Marne-la-Vallée et Boissy-Saint-Léger) ;
- **favoriser les échanges** avec les communes limitrophes de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis ;
- **permettre un meilleur accès** aux grands pôles du territoire (Hôtel du département, Préfecture, les hôpitaux Albert Chenevier et Intercommunal à Créteil et Saint-Camille à Bry-sur-Marne, l'université Paris 12 et le pôle universitaire de Marne-la-Vallée).

### Le tracé



### Les caractéristiques

Le projet permet de garantir fluidité et régularité pour les différentes lignes d'autobus qui l'empruntent. Ses caractéristiques d'insertion sont adaptées en fonction de la densité du tissu urbain traversé. Les véhicules sont des bus standard accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le projet permet de mieux partager l'espace public en favorisant les circulations douces et de modérer la circulation de transit en développant les transports en commun.

### Le financement

La Région Ile-de-France, l'État et le Département du Val-de-Marne ont inscrit au Contrat de Plan 2000-2006 une enveloppe de 25,91 millions d'euros (valeur janv. 2000), dont :

- 11,05 millions d'euros par le **Conseil régional d'Ile-de-France** ;
- 11,05 millions d'euros par **l'État** ;
- 3,81 millions d'euros par le **Conseil général du Val-de-Marne**.

Ce financement couvre le tracé de Saint-Maur/Créteil (RER A) jusqu'aux Boullereaux (RER E).

